



communiqué

No: 21
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 9 MARS 1981

LE CANADA ET L'AUSTRALIE SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, le Haut-commissaire de l'Australie au Canada, S.E. Monsieur B.G. Dexter, ont signé aujourd'hui un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cet Accord remplace l'Accord de coopération conclu le 7 octobre 1959 entre l'Australie et le Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Lors des négociations, il a été tenu compte des politiques respectives du Canada et de l'Australie en matière de garanties nucléaires.

Comme toutes les ententes bilatérales du genre conclues à ce jour par le Canada, l'accord répond pleinement aux exigences du Gouvernement quant aux garanties nucléaires. Il prévoit notamment l'interdiction de l'utilisation des matières nucléaires à des fins explosives ou militaires, l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des garanties "d'appoint" au cas où celles de l'AIEA cesseraient de s'appliquer, un consentement préalable des parties à l'égard du retraitement, de l'enrichissement à haut degré et des transferts à des pays tiers, ainsi que des mesures de protection matérielle conformes aux niveaux acceptés internationalement.

L'Accord porte sur les transferts de matières nucléaires et non nucléaires, de matériel et de technologie entre les deux pays. Comme le Canada et l'Australie sont tous deux des exportateurs d'uranium, le principal effet pratique de l'Accord sera l'application des garanties à l'uranium australien se trouvant au Canada pour y être converti en hexafluorure d'uranium en vue de son utilisation ailleurs. Le Canada étant un important exportateur de matériel et de technologie, le transfert en Australie de matériel nucléaire canadien est également prévu.

Les pays signataires sont tous deux réputés être de solides défenseurs de la non-prolifération. L'Accord canado-australien illustre la volonté des deux pays d'appliquer réciproquement leurs politiques en matière de garanties, comme ils le font avec leurs autres partenaires nucléaires.